

**Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement primaire
de Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Jouxten-Mézery**

15 décembre 18h

Halle Polyvalente de Prazqueron

Parents : Séverine Crettol Wavre, Mathieu Delavy et Karine Junod

Professionnels de l'école : Jean-François Armand (directeur), Caroline Perreaud (enseignante 6P) et Maïté Toscano (enseignante 3-4P)

Organisations : Nicole Genier (Parents Info Prilly), Véronique Gonthier (accueil parascolaire), Laurent Haeller (chef du service de l'enfance & répondant AJENOL)

Autorités politiques : Rebecca Joly (Conseillère municipale Prilly), Luigi Mancini (Conseiller municipal Romanel-sur-Lausanne) et Nathalie Schöni (Présidente, Conseillère municipale Jouxten-Mézery)

Excusés : Charlotte Sera (membre parent) et Sylvain Fernandez (membre parent)

Absents : Benjamin Mubiayi

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption du PV de la séance du 20 mai 2021 (en pièce jointe)
 3. Désignation de la présidente et de la vice-présidente
 4. Nomination de la secrétaire
 5. Validation du règlement du CEt primaire
 6. Informations des représentants de l'école
 7. Informations des représentants des parents d'élèves
 8. Informations des représentants de la société civile
 9. Informations des représentants des autorités communales
 10. Divers et propositions individuelles
 11. Date et lieu de la prochaine séance
 12. Visite des lieux
-

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est accepté tel que présenté.

2. Adoption du PV de la séance du 20 mai 2021

Il est adopté tel que rédigé.

3. Désignation de la présidente et de la vice-présidente

Nathalie Schöni a été nommée présidente, puis Rebecca Joli a été désignée vice-présidente.

4. Nomination de la secrétaire

Pelayia Schorderet a été choisie pour devenir la secrétaire.

5. Validation du règlement du CEt primaire

Mme Schöni annonce que le règlement du CEt primaire a été modifié suivant les remarques faites par le Département. Deux articles sont à relever.

Le premier, l'Article 9, intitulé « L'assemblée des parents » a pour but de mettre en place une assemblée de parents d'élèves, au moins une fois par an, afin qu'ils puissent échanger et discuter. L'assemblée de parents portant un caractère obligatoire, il est donc attendu des nouveaux membres parents qu'ils l'organisent dans le courant de l'année

Le deuxième, l'Article 10, intitulé « Généralités », met en avant le fait qu'au moins une personne du secteur parascolaire doit assister aux réunions de l'ASIGOS, avec voix consultative. En ce début de législature, M. Häller prendra volontiers se rôle.

Le règlement est accepté tel quel, moyennant une coquille de genre à ôter. Il sera proposé pour validation au prochain conseil intercommunal de l'ASIGOS puis au Département.

6. Informations des représentants de l'école

M. Armand communique un plan de la situation COVID ainsi que les mesures sanitaires mises en place dans les écoles primaires. A partir de quatre élèves malades dans une classe, un autotest est distribué à chaque élève de la classe qui doit être réalisé à la maison à l'aide d'un parent. Suite à cela, M. Armand ne revient pas dans la classe en question avant 10 jours. En cas d'absence, les démarches suivantes doivent être entreprises : faire suivre un certificat médical lorsque la période d'absence dépasse plus de cinq jours ou envoyer une copie courrier du médecin cantonal qui justifie l'absence également. Il est important de noter que les informations d'un élève ayant le COVID restent confidentielles et ne sont donc pas partagées. Il nous informe que le taux d'absentéisme est important dans les classes et rend la vie scolaire pénible, car les élèves commencent à décrocher et parfois les parents ne sont plus rassurés à l'idée de les envoyer à l'école.

Une question concernant la certitude que les autotests sont bien effectués à la maison a été posée et Mme Toscano répond que les parents sont plutôt honnêtes entre eux et que si un enfant est malade, ils ont tendance à envoyer un message aux autres parents pour les prévenir. M. Armand dit suivre le règlement et que quand il y a 4 malades dans une classe, l'enseignant doit lui faire suivre l'information pour que les mesures nécessaires soient prises.

Mme Toscano parle du Canapé Forestier qui est une installation située à Jouxens-Mézery, mais partagée entre plusieurs classes des 3 communes, où les élèves ont la possibilité de faire du feu et des grillades. Elle nous informe que le grand-père d'un élève de Prilly fournissait le bois pour le feu, cependant, le stock arrive à bout alors elle demande comment s'organiser pour la suite.

Mme Schöni répond que la gestion des lieux est prise en charge par la voirie de Jouxpens-Mézery et les coûts liés au bois et aux copeaux seront divisés entre les trois communes.

M. Mancini ajoute que le budget ASIGOS inclura les dépenses du primaire dès le 1^{er} janvier 2023.

Mme Toscano précise qu'elle n'a jamais reçu ses jetons de présence (CHF 50.-/séance) de 2020, ni ceux de 2021.

Mme Schöni se renseigne auprès de la bourse communale.

M. Mancini dit que les participants résidant à Romanel les ont reçus.

Mme Toscano informe que les travaux à l'établissement de Mont-Goulin n'avancent pas vite et que suite à certaines plaintes, les lieux se révèlent être insalubres et remplis de moisissures.

Mme Joly affirme que, pour l'instant, le service de Prilly est sous l'eau, mais que l'équipe sera renforcée à partir du 1^{er} janvier 2022.

7. Informations des représentants des parents d'élèves

M. Delavy explique qu'en comparaison à la construction de logements, la commune ne donne pas lieu à la construction de nouvelles classes à Prilly, bien que le nombre d'enfants résidant à Prilly ait augmenté.

Mme Joly répond que c'est un aspect qui est surveillé.

Mme Crettol informe que, suite à une demande faite conjointement avec d'autres parents à M. Reymond en 2019 concernant la sécurisation sur le chemin de l'école du Collège Centre de Prilly, aucun panneau indiquant qu'une école se trouvait à cet endroit n'a été mis en place malgré que ce soit une route de transit avec beaucoup de circulation. Elle ajoute qu'ils ont fait une demande visant à engager des patrouilleurs, ainsi qu'à effectuer un kit école. Un tour de l'école a été effectué et certaines demandes, telle que les patrouilleurs sur la Route de Cossonay, ont été répondues. Cependant, le budget n'était pas assez conséquent pour que des mesures soient entreprises sur le passage piétons de la Route des Flumeaux, qui présente des dangers pour les jeunes écoliers également.

Mme Joly affirme vouloir trouver une solution pour ce passage piétons. Elle dit qu'un projet de limiter des zones du centre-ville de Prilly à 30km/h a été mentionné. Elle demande à Mme Crettol de lui transmettre le courrier en question.

M. Mancini revient sur le kit école précisant que seul le voyer est en pouvoir de donner ce kit et non pas la commune.

Mme Junod indique que le site Internet de l'établissement n'est pas à jour.

M. Armand répond qu'il attendait cette première réunion pour le faire.

Mme Junod s'exprime sur les devoirs surveillés et explique qu'à Romanel, les 3P y ont accès comparé à Jouxens où c'est à partir de la 4P.

M. Armand répond que chaque commune gère les devoirs surveillés comme elle le souhaite.

M. Delavy insiste sur le fait qu'il y a une différence entre les devoirs accompagnés et les devoirs surveillés, qui, selon lui, seraient moins efficaces à Prilly.

Mme Toscano ajoute que les maîtresses peuvent aller parler aux personnes des devoirs surveillés mais ne peuvent pas aller plus loin. La raison pour laquelle la plupart des parents envoient leurs enfants dans ce genre de structures est parce qu'ils ne peuvent pas les aider. Lorsqu'il y a des plaintes ou des demandes auprès des enseignantes, que faire ?

M. Häller explique qu'il faut venir lui en parler car c'est délicat de trouver du personnel motivé avec des enfants.

M. Delavy communique que lorsqu'un enfant est malade, il faut appeler 4 instances différentes (école, bus scolaire, cantine, ...) et demande s'il est possible d'organiser cela autrement (par exemple : les parents ne devraient appeler qu'une instance et cette dernière informerait les autres) afin de simplifier ce processus pour les parents. Il pose la question si d'autres communes seraient également intéressées. Des discussions ont déjà été entamées en ce sens avec l'administration communale de Prilly.

M. Mancini approuve et propose un échange sur cette question avec M. Delavy.

Mme Junod évoque le sujet des délégués de classe et demande s'il serait possible d'introduire cela dès la 5P. Elle affirme que cela permettrait d'amener de l'expérience aux enfants et, en mettant en place des réunions de délégués, de rencontrer d'autres élèves Prilly, Romanel, Jouxens.

M. Armand et Mme Perreaud relèvent le point.

8. Informations des représentants de la société civile

Mme Schöni demande à M. Häller s'il est prêt à s'engager et à se rendre aux séances de l'ASIGOS. M. Häller répond positivement et ajoute qu'il est important qu'un membre représente le parascolaire, or s'il faut prendre une décision il déclare qu'il ne sera pas impliqué.

Mme Genier annonce que Parents Info Prilly a un nouveau site internet, elle transmet également le programme de cette année.

9. Informations des représentants des autorités communales

M. Mancini annonce qu'il est responsable de la construction du futur collège de Romanel et qu'il prévoit environ 4 ans pour y parvenir. D'ici fin janvier ou février, la décision finale de l'emplacement définitif devrait être prise. Tout cela sera fait dans la cadre de l'ASIGOS.

10. Divers et propositions individuelles

Mme Schöni communique que le Noël au village aura lieu à Jouxens-Mézery le 22 décembre à la commune. Elle précise que toutes les mesures COVID seront contrôlées et respectées.

M. Armand demande si les budgets ont été validés, Mmes Joly et Schöni confirment que cela a été fait le jour d'avant. De plus, il parle du numérique dans les établissements et déclare que les 3-4P seront les premiers à être équipés d'un affichage numérique frontal.

11. Date et lieu de la prochaine séance

La séance aura lieu le mercredi 10 mars à 20h à l'aula du collège de l'Union à Prilly.

12. Visite des lieux

M. Mancini nous fait visiter deux classes d'enfantines qui se trouvent dans un bâtiment annexe construit en bois.

La séance est levée à :19 :41

Pelayia Schorderet
Secrétaire

Romanel, le 15 décembre 2021
Annexe(s) : règlement du CEt primaire, pv de la séance du 20 mai 2021